DEMANDE DE LICENCE de RECOLTE DES ALGUES DE RIVE A TITRE PROFESSIONNEL

Demande à retourner par courrier AU CDPM de rattachement de l'entreprise

(Cachet de la poste faisant foi de la date d'arrivée)

Secteur : REGION BRETAGNE	Campagne **2027**	
PRIX DE LA LICENCE : 280 € à l'ordre du CRPMEM de Bretagne – Extrait de licence : 30 € **ATTENTION : une pénalité de 60 € est appliquée pour toute demande de licence déposée hors délai**	DATE LIMITE DE DEPOT : **Entre le 15 octobre et le 15 novembre 2026**	
	Dossier Reçu :	Cachet du CDPMEM :

NOM de l'ENTREPRISE			
N° SIRET			
NOM & PRENOM du titulaire de la licence (exploitant personne physique)			
Affiliation sociale du titulaire de la licence	☐ **MSA** ☐ **ENIM** ☐ **Régime général**		
Adresse			
Code Postal et VILLE			
Téléphone Fixe :		Tél. Portable :	
Mail		Date de Naissance :	

Je soussigné, atteste et certifie sur l'honneur que :

❑ **J'ai pris connaissance des délibérations et des conditions d'éligibilité aux licences**
❑ **Je suis à jour des paiements des contributions professionnelles obligatoires dues aux différents organismes professionnels**
❑ **Je suis à jour de mes obligations déclaratives de récolte**
❑ **J'autorise, de manière permanente, l'accès du CRPMEM de Bretagne, dans le cadre de ses missions, aux informations et caractéristiques de mon activité, détenues par des entités tierces publiques ou privées, y compris les données de capture et de géolocalisation**
❑ **Pour les nouvelles demandes, attester avoir pris contact avec la MSA ou l'ENIM dans le cadre de l'affiliation sociale pour la récole d'algues de rive professionnelle**

Merci de bien cocher ces champs qui sont obligatoires

LISTE DES PIECES A FOURNIR - (à joindre lors de la première demande et en cas de changement)			
❑	Extrait K-bis de la société	❑	En cas de copropriété à parts égales de la société, une attestation cosignée des propriétaires indiquant le titulaire de la licence
❑	Extrait des statuts de la société mentionnant les différents associés	❑	Contrat de travail pour chaque récoltant
❑	Attestation d'affiliation à un régime de sécurité sociale pour chaque récoltant	❑	Une photo d'identité de chaque récoltant
Pour les nouvelles demandes & 1ères installations ❑ projet économique			
Et au moins l'un des deux justificatif suivant :			
❑	justificatif de formation ou d'inscription à une formation dans le domaine maritime, halieutique, biologie marine, environnement marin ou agricole	❑	autorisation de récolte délivrée pour le compte d'une autre entreprise

☐	Je souhaite recevoir les documents du groupe de travail « Algues de rive » du CRPMEM de Bretagne et m'engage à ne pas les diffuser

Fait le :	**Signature du demandeur**
Cadre réservé au CRPMEM	

Conformément aux délibérations en vigueur, le prix de l'extrait de licence annuel est fixé à 30€. Le règlement devra être effectué sous un délai de 3 semaines à compter de la date de réception de la facture émise par le CRPMEM de Bretagne. Seule la notification définitive d'attribution fait foi.

Je demande la licence pour mon entreprise en tant que :

☐ **Renouvellement** ☐ **Renouvellement avec changement d'exploitant**

☐ **Première installation** ☐ **Nouvelle demande**

Indiquer dans la case correspondante le nombre d'extraits de licence annuels demandé :

		Extraits de licence annuels			
Départements	**Timbres Espèces/Gisements**	**Renouvellement**	**Diversification**	**Nouvelle Demande**	**1ère installation**
35 Ille et Vilaine	*Fucus spp* et *Himanthalia*				
	Ascophyllum nodosum				
	Laminaria spp (Digitata, Saccharina, etc.)				
	Ulva Spp				
	Porphyra				
	Palmaria palmata				
	Chondrus spp et *Mastocarpus*				
	Autres espèces				
22 Côtes d' Armor	*Fucus spp* et *Himanthalia*				
	Ascophyllum nodosum				
	Laminaria spp (Digitata, Saccharina, etc.)				
	Ulva Spp				
	Porphyra				
	Palmaria palmata				
	Chondrus spp et *Mastocarpus*				
	Autres espèces				
56 Morbihan	*Fucus spp* et *Himanthalia*				
	Ascophyllum nodosum				
	Laminaria spp (Digitata, Saccharina, etc.)				
	Ulva Spp				
	Porphyra				
	Palmaria palmata				
	Chondrus spp et *Mastocarpus*				
	Autres espèces				

Conformément aux délibérations en vigueur, le prix de l'extrait de licence annuel est fixé à 30€. Le règlement devra être effectué sous un délai de 3 semaines à compter de la date de réception de la facture émise par le CRPMEM de Bretagne. Seule la notification définitive d'attribution fait foi.

COMITE REGIONAL DES PECHES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE BRETAGNE
DEMANDE DE LICENCE ALGUES DE RIVE Campagne 2027 - FEUILLET Licence et extraits

Département		Timbres Espèces/Gisements	Renouvellement	Diversification	Nouvelle Demande	1ère installation
29 Finistère	**Zone 29-A** Limite des départements du Finistère et des Côtes d'Armor à la cale du Vougot	*Fucus spp* et *Himanthalia*				
		Ascophyllum nodosum				
		Laminaria spp (Digitata, Saccharina, etc.)				
		Ulva Spp				
		Porphyra				
		Palmaria palmata				
		Chondrus spp et *Mastocarpus*				
		Autres espèces				
	Zone 29-B Cale du Vougot à la Presqu'île de Saint-Laurent (parallèle 48°31'N)	*Fucus spp* et *Himanthalia*				
		Ascophyllum nodosum				
		Laminaria spp (Digitata, Saccharina, etc.)				
		Ulva Spp				
		Porphyra				
		Palmaria palmata				
		Chondrus spp et *Mastocarpus*				
		Autres espèces				
	29-C Archipel Molène - Ouessant	*Fucus spp* et *Himanthalia*				
		Ascophyllum nodosum				
		Laminaria spp (Digitata, Saccharina, etc.)				
		Ulva Spp				
		Porphyra				
		Palmaria palmata				
		Chondrus spp et *Mastocarpus*				
		Autres espèces				
	29-D Presqu'île de Saint Laurent (parallèle 48°31' N) à la Pointe de Saint-Mathieu à l'exception de l'archipel de Molène-Ouessant	*Fucus spp* et *Himanthalia*				
		Ascophyllum nodosum				
		Laminaria spp (Digitata, Saccharina, etc.)				
		Ulva Spp				
		Porphyra				
		Palmaria palmata				
		Chondrus spp et *Mastocarpus*				
		Autres espèces				
	29-E Pointe de Saint-Mathieu à la limite des départements du Finistère et du Morbihan	*Fucus spp* et *Himanthalia*				
		Ascophyllum nodosum				
		Laminaria spp (Digitata, Saccharina, etc.)				
		Ulva Spp				
		Porphyra				
		Palmaria palmata				
		Chondrus spp et *Mastocarpus*				
		Autres espèces				

Conformément aux délibérations en vigueur, le prix de l'extrait de licence annuel est fixé à 30€. Le règlement devra être effectué sous un délai de 3 semaines à compter de la date de réception de la facture émise par le CRPMEM de Bretagne. Seule la notification définitive d'attribution fait foi.

COMITE REGIONAL DES PECHES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE BRETAGNE

DEMANDE DE LICENCE ALGUES DE RIVE Campagne 2027

EXTRAITS DE LICENCE ANNUELS - FEUILLET RECOLTANT

NOM de l'ENTREPRISE :

Nom – Prénom de la personne
Pour laquelle la demande est réalisée

Régime social : | **Date de naissance :**

Indiquer la ventilation des extraits de licence annuels sollicités par l'entreprise :
Cocher les cases souhaitées.

	Ille et Vilaine	Côte d'Armor	Morbihan
Fucus spp et *Himanthalia*			
Ascophyllum Nodosum			
Laminaria spp (*Digitata, Saccharina*, etc.)			
Ulva Spp			
Porphyra			
Palmaria palmata			
Chondrus spp et *Mastocarpus*			
Autres espèces			

	Finistère – Zone 29 A	Finistère – Zone 29 B	Finistère – Zone 29 C	Finistère – Zone 29 D	Finistère – Zone 29 E
Fucus spp et *Himanthalia*					
Ascophyllum Nodosum					
Laminaria spp (*Digitata,* Saccharina, etc.)					
Ulva Spp					
Porphyra					
Palmaria palmata					
Chondrus spp et *Mastocarpus*					
Autres espèces					

Conformément aux délibérations en vigueur, le prix de l'extrait de licence annuel est fixé à 30€. Le règlement devra être effectué sous un délai de 3 semaines à compter de la date de réception de la facture émise par le CRPMEM de Bretagne. Seule la notification définitive d'attribution fait foi.

Politique de confidentialité des données personnelles
Dernière mise à jour le 14/10/2025

La présente politique d'utilisation des données a pour objet d'informer le demandeur de licence et/ou extraits (ci-après « Personne concernée ») de manière claire et transparente des traitements de données personnelles effectués par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne (ci-après « Responsable de traitement »), représenté par son Président, dans le cadre de ses obligations selon les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (ci-après « RGPD »).
La présente politique peut être amenée à évoluer en fonction du contexte légal et réglementaire, et au regard de la doctrine de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (ci-après « CNIL »).
Les données personnelles sont collectées par le Responsable de traitement directement auprès de la Personne concernée, lors de la demande de licence de pêche sur Pescalice ou sur formulaire papier.
Les données personnelles de la Personne concernée sont hébergées au sein de l'Union Européenne (ci-après « UE ») et ne font l'objet d'aucun transfert de données hors de l'UE.

DETAILS DES TRAITEMENTS

Finalités	Données collectées	Base légale	Durée de conservation
Gestion et délivrance des autorisations administratives de pêche			
• Communication entre la Personne concernée et le Responsable de traitement, • Paiement des contributions financières,	Photo, nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, date de naissance, adresse email, nom et immatriculation du navire, numéro ENIM ou MSA ou Sécurité Sociale, numéro de marin	Obligation légale selon les dispositions du code rural et de la pêche maritime (L. 912-3 et L. 921-2)	Le temps de l'exécution des finalités en base active. Pendant une durée de 15 ans en base intermédiaire à des fins de recherche d'antériorité et d'exercice ou de défense de droits en justice. Puis suppression définitive sauf immatriculation et nom du navire sans qu'il soit possible d'identifier la personne concernée.
Défense des intérêts de la filière et gestion halieutique			
• Espèces hors quotas (non-soumises à des totaux autorisés de captures ou à des quotas de captures en application d'un règlement de l'Union Européenne)	Nom et prénom de la Personne concernée, nom et immatriculation du navire	Obligation légale selon les dispositions du code rural et de la pêche maritime (L. 912-3 et L921-2)	Le temps de l'exécution des finalités en base active. Pendant une durée de 15 ans en base intermédiaire à des fins de recherche d'antériorité et d'exercice ou de défense de droits en justice. Puis suppression définitive sauf immatriculation et nom du navire sans qu'il soit possible d'identifier la personne concernée.
• Espèces sous quotas (soumises à des totaux autorisés de captures ou à des quotas de captures en application d'un règlement de l'Union Européenne)		Consentement	

Destinataires des données personnelles : Responsable de traitement et ses services, Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, Comités départementaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (Finistère, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Côtes d'Armor), Direction générale des Affaires maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture, Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest et le Centre National de Surveillance des Pêches
Les données personnelles de la Personne concernée sont également susceptibles d'être transmises aux sous-traitants du Responsable de traitement. Au préalable, le Responsable de traitement s'est assuré que ceux-ci présentaient des garanties suffisantes en termes de protection des données personnelles.

DROITS DE LA PERSONNE CONCERNEE

La Personne concernée dispose des droits suivants : Droit à l'information, Droit d'accès, Droit de rectification, Droit d'opposition, Droit à l'effacement, Droit à la limitation, Droit à la portabilité, Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (la CNIL).
L**e** Personne concernée exerce ses droits en présentant une demande à l'adresse suivante : donnees@bretagne-peches.org ou 1 square René Cassin - 35700 Rennes.